

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
de l'examen professionnel de secrétaires administratifs
de classe supérieure
Académies d'Amiens et Lille
SESSION 2025

Sommaire

1	Éléments statistiques généraux.....	2
1.1	Nombre de postes à pourvoir	2
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis	2
1.3	Composition du jury	2
1.3.1	Jury de l'académie d'Amiens	2
1.3.2	Jury de l'académie de Lille.....	2
2	Cadre général	3
2.1	Les textes.....	3
2.2	Conditions générales et particulières.....	3
3	Nature des épreuves	3
3.1	Une épreuve écrite d'admissibilité	3
3.2	Une épreuve orale d'admission	3
4	Rappel du calendrier des épreuves	4
5	Analyse des épreuves et conseils aux candidats	4
5.1	Épreuve écrite	4
5.1.1	Appréciations générales	4
5.1.2	Recommandations aux candidats	4
5.2	Epreuve orale d'admission :	4
5.2.1	Appréciations générales	4
5.2.2	Recommandations aux candidats	5
6	En conclusion.....	6

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Académie d'Amiens	Académie de Lille
7	10

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie d'AMIENS	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	13	100%	5	38,5%	4	80%	2	40%	44
Hommes	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Académie d'AMIENS	13	100%	5	38,5%	4	80%	2	40%	44

* par rapport aux candidats présents

Académie de LILLE	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	51	91,07%	25	49,02%	14	56%	9	64,28%	46
Hommes	5	8,93%	3	60%	1	33,33%	1	100%	39
Académie de LILLE	56	100%	28	50%	15	53,57%	10	66,66%	45

* par rapport aux candidats présents

1.3 Composition du jury

1.3.1 Jury de l'académie d'Amiens

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	4	67%	4	67%	8	67%
Personnel de direction	2	33%	2	33%	4	33%
Total jury académie d'Amiens	6	100%	6	100%	12	100%

1.3.2 Jury de l'académie de Lille

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	4	57,14%	7	77,78%	11	68,75%
Personnel de direction	3	42,86%	2	22,22%	5	31,25%
Total jury académie de Lille	7	100%	9	100%	16	100%

2 Cadre général

2.1 Les textes

Le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) – corps de catégorie B – est régi par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État et le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

Le corps des SAENES comprend 3 grades :

- Secrétaire administratif de classe normale,
- Secrétaire administratif de classe supérieure,
- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

L'arrêté du 20 décembre 2010 (publié au Journal Officiel / JORF n°0004 du 6 janvier 2011) fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe normale ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues.

2.2 Conditions générales et particulières

Les candidats à l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe supérieure doivent avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon de la classe normale** et **justifier d'au moins trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou **emploi de catégorie B** ou de même niveau.

Attention toutefois, les candidats non recevables suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1er septembre 2022 (et des nouvelles conditions de promotion) issu des dispositions du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 mais qui auraient rempli les anciennes conditions, peuvent continuer à prétendre à une promotion (décret n° 2023-448 du 7 juin 2023)

En effet, le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifié par le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 a prévu au II de son article 3 que les fonctionnaires qui, à la date de son entrée en vigueur, appartiennent au premier ou au deuxième grade des corps régis par le décret du 11 novembre 2009 sont réputés réunir les conditions pour une promotion au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues par l'article 25 du même décret, dans sa rédaction antérieure au 1er septembre 2022.

3 Nature des épreuves

3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

Une phase d'admissibilité qui comprend une épreuve écrite : rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvons excéder vingt-cinq pages.

Durée : 3 heures | Coefficient : 2

En l'occurrence cette année, le sujet correspondait à la rédaction d'une note.

Concernant l'évaluation, une grille de correction commune est adressée à chaque correcteur, membre du jury. Par la suite, une réunion de concertation et d'harmonisation s'est déroulée pour définir les seuils d'admissibilité, de manière harmonisée entre les deux académies.

3.2 Une épreuve orale d'admission

Une phase d'admission qui comprend une épreuve orale qui consiste en un entretien avec le jury comprenant un retracé de carrière professionnelle d'une durée de dix minutes.

Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé | Coefficient : 3

L'entretien avec le jury vise à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Le point de départ en est un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus, le jury disposant du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

4 Rappel du calendrier des épreuves

mardi 11 février 2025 Épreuve écrite
 lundi 3 mars 2025..... Publication des résultats d'admissibilité
 mercredi 19 mars 2025 Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens
 jeudi 20 mars 2025..... Épreuve orale d'admission – académie de Lille
 mercredi 19 mars 2025 Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens
 jeudi 20 mars 2025..... Publication des résultats d'admission – académie de Lille

5 Analyse des épreuves et conseils aux candidats

5.1 Épreuve écrite

5.1.1 Appréciations générales

De manière générale, le format de l'épreuve est maîtrisé : introduction, annonce du plan et respect de la forme de la note. Cependant, l'introduction est parfois trop courte et le plan insuffisamment retranscrit.

Par ailleurs, un grand nombre de candidats se contentent de paraphraser les documents, sans apporter une analyse, une mise en perspective ou une prise de hauteur sur les enjeux. Il s'agit pourtant d'un attendu dans le cadre d'un examen professionnel de catégorie B

5.1.2 Recommandations aux candidats

- Travailler la méthodologie et les attendus dans la rédaction d'une note : bien lire, analyser et classer les informations en vue d'une présentation opérationnelle.
- Ne pas paraphraser les documents

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
4 candidats ont été déclarés admissibles	15 candidats ont été déclarés admissibles
Note du 1er candidat admissible..... 15/20	Note du 1er candidat admissible18/20
Note du dernier candidat admissible..... 10.50/20	Note du dernier candidat admissible10,25/20
Moyenne des candidats admissibles 12.75/20	Moyenne des candidats admissibles13,6/20

5.2 Épreuve orale d'admission :

5.2.1 Appréciations générales

▪ Sur le RAEP

- La rédaction est réalisée dans la très grande majorité des cas avec sérieux, sans fautes d'orthographe et erreurs de syntaxe excessives.
- Le choix de la présentation chronologique des activités est privilégié par une grande majorité de candidats. On peut constater deux catégories de RAEP : un certain nombre de RAEP manquent de structuration et/ou sont construits comme un inventaire chronologique des missions effectuées. Dès lors, les compétences acquises par l'agent ne sont pas suffisamment mises en valeur.

A contrario, une autre partie des RAEP sont correctement structurés (introduction, annonce du plan et conclusion avec une mise en avant des perspectives professionnelles) et démontrent de bonnes qualités rédactionnelles.

▪ **Sur le dialogue avec le jury :**

- De manière générale, les présentations des candidats étaient satisfaisantes et ont su respecter le temps imparti.
- Les candidats admis ont travaillé et préparé leur oral en proposant une présentation structurée mettant en valeur leur motivation et leurs compétences professionnelles.
Ils ont développé leurs réponses en s'appuyant sur leurs connaissances et les compétences acquises, facilitant la projection dans des fonctions futures.
En outre, les meilleurs entretiens mettaient en avant une approche en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques et le service aux usagers.
Sur les mises en situation, les candidats admis ont fait preuve de réflexion et de bon sens.
Enfin, les candidats retenus disposent d'une bonne connaissance du système éducatif et des réformes en cours.
- Les candidats non admis n'ont pas préparé suffisamment leur présentation. A titre d'exemple, des candidats n'ont pas présenté une présentation structurée et ont exposé des activités réalisées de manière chronologique sans prise de recul.
Par ailleurs, certains n'ont pas démontré une connaissance et une maîtrise suffisantes de leur environnement professionnel, même de proximité, ainsi que des réformes en cours.
Certains n'ont pas montré d'intérêt particulier pour des environnements professionnels non immédiats, ne démontrant pas des qualités d'ouverture nécessaires et une projection sur les métiers exercés.
Enfin des candidats ont pu être gagnés par le stress, lequel peut être expliqué par une certaine impréparation.

5.2.2 Recommandations aux candidats

▪ **Sur le RAEP :**

- Une présentation mettant en exergue les compétences développées est préférable pour appréhender une prise de recul sur son parcours.
- Le document doit être relu attentivement avant envoi pour éviter des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

▪ **Sur le dialogue avec le jury :**

- La présentation ne doit pas être un copier-coller du RAEP mais se différencier en mettant en exergue les compétences opérationnelles, comportementales et le sens du service public
- Il est fortement recommandé de mettre en évidence l'esprit d'initiative et la capacité d'autonomie.
- Il est primordial d'aller au-delà de sa fonction, missions et activités quotidiennes ; de donner une cohérence aux missions exercées en les inscrivant dans un contexte plus global, une politique publique.
- Il est indispensable d'approfondir les connaissances générales et le fonctionnement des différentes structures de l'éducation nationale : EPLE, services déconcentrés, enseignement supérieur, etc...
- Il est également indispensable d'être en capacité de se projeter dans les activités et/ou métiers des SAENES classe supérieure
- Il ne s'agit pas de donner l'impression au jury que cet examen constitue une validation des états de service

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admission des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
2 candidats ont été déclarés admis sur liste principale	10 candidats ont été déclarés admis sur liste principale
Note du 1er candidat admis 20/20	Note du 1er candidat admis 18,5/20
Note du dernier candidat admis 18/20	Note du dernier candidat admis 11/20

6 En conclusion

Les membres du jury félicitent les lauréats et encouragent vivement les candidats à renouveler leur préparation spécifiquement à cette épreuve qui nécessite une bonne connaissance de l'environnement professionnel de l'administration de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait à Amiens, le 25 juillet 2025

Le Président du jury

Renaud CRÉACH